



# PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ATTENTION AUX ARNAQUES PORTANT  
SUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES  
A MOBILITE REDUITE**

Arras, le 5 mai 2021

Plusieurs mairies, commerçants ou professionnels libéraux ont récemment été démarchés par téléphone, ou par internet, **par des sociétés privées** les incitant à se mettre en conformité avec la réglementation relative à l'accessibilité des établissements et installations recevant du public (ERP), sous peine d'amende. A cette occasion, il leur a été recommandé d'adhérer à l'ADAP (Agenda d'Accessibilité Programmée aux Personnes à Mobilité Réduite) en composant un numéro de téléphone spécifique ou par internet, moyennant paiement.

**Pour rappel, l'inscription à l'ADAP peut se faire gratuitement auprès des services de l'Etat.**

La Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) du Pas-de-Calais appelle chacun à la plus grande vigilance et à ne jamais fournir de coordonnées bancaires par téléphone.

Pour plus d'informations concernant la réglementation relative à l'accessibilité des établissements et installations recevant du public (ERP), consultez :

- [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/infos-arnaques>

### **Service Départemental de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



@prefetpasdecalais



@prefet62